



Syndicat des Personnels de l'Éducation en Guadeloupe

Élection à la Commission Administrative Paritaire Départementale (CAPD) unique des Instituteurs et des Professeurs des écoles

scrutin du 1er au 8 décembre 2022

Du 1er au 8 décembre 2022, vous êtes appelés à élire vos représentants à la Commission Administrative Paritaire Départementale (CAPD) compétente à l'égard des Instituteurs et Professeurs des Ecoles.

Une nouvelle fois, ces élections se dérouleront dans un contexte extrêmement difficile, conséquence de la politique désastreuse du gouvernement et des errements de gestion de l'administration rectorale, dont les principaux effets, lourds de conséquences sont :

- une totale désorganisation au sein des écoles dûe à la mauvaise gestion des postes, notamment les postes à profil et ceux des remplaçants, ce qui ne permet pas d'assurer la présence d'un professeur dans chaque classe et nuit à la réussite des élèves ;
- une formation continue quasi inexistante et en plus au rabais. En effet, celle-ci est essentiellement proposée à distance alors que la couverture numérique sur notre territoire est insuffisante. Par ailleurs, chacun sait que la formation à distance est loin d'être aussi efficace que la formation in-situ ;
- une profession dévalorisée, qui n'attire plus les étudiants compte tenu du salaire proposé pour le niveau d'étude exigé et la charge de travail annoncée ;
- une perte de pouvoir d'achat qui s'accroît ;
- des conditions de travail qui ne cessent de se dégrader (effectif pléthorique des classes, nombre élevé d'élèves à besoins particuliers...) ;
- un échec scolaire récurrent, de surcroît accru par la pandémie.
- une multitude de parcours de formation pour les Professeurs des Ecoles Stagiaires, (M2 contractant, stagiaires à 100% ou à 50%, etc...) qui génère confusion et désarroi.

Dans ce contexte difficile, seule la présence des commissaires paritaires du SPEG, au sein de la CAPD des Instituteurs et Professeurs des Ecoles, permettra de mener des actions concrètes pour :

- assurer la défense des dossiers de recours et de révision d'affectation pour faire infléchir l'administration ;
- faire face à l'administration et dénoncer toutes les injustices ;
- combattre cette politique néfaste qui porte atteinte à nos acquis ;
- œuvrer pour une école qui garantisse la réussite des élèves de la Guadeloupe ;
- assurer la défense des personnels avec détermination.

LES COMMISSAIRES PARITAIRES DU SPEG ont démontré grâce à l'efficacité de leur travail, leur capacité à défendre tous les personnels d'enseignement du premier degré en toute transparence.

LES COMMISSAIRES PARITAIRES DU SPEG continueront à se battre avec détermination contre toute politique visant à remettre en cause les droits des Instituteurs et Professeurs des Ecoles et à mettre en péril le droit à une éducation de qualité pour nos élèves.

VOTEZ SPEG, C'EST LUTTER POUR :

- un accompagnement efficace des personnels qui font un recours administratif après une décision défavorable concernant leur avancement, promotion ou leur mutation ;
- une relation Inspecteur-inspecté plus valorisante, fondée sur l'échange, la concertation et l'aide pédagogique, dans le respect de la dignité des personnels ;
- une meilleure application de la démocratie et de l'équité au sein de la CAPD ;
- L'application d'un moratoire sur 5 ans afin de geler les fermetures de poste dans l'académie de Guadeloupe permettant ainsi, de mettre en place une politique de l'éducation en cohérence avec notre territoire et visant à éradiquer l'échec scolaire ;
- l'amélioration des conditions de travail des Instituteurs et Professeurs des Ecoles avec une adaptation des programmes de l'école primaire, condition sine qua non pour réduire le taux d'échec scolaire , une prise en charge plus efficace des élèves en situation de handicap et une mise en œuvre de dispositions garantissant une meilleure intégration des élèves allophones nouvellement arrivés au sein des écoles.

VOTER SPEG, c'est exprimer votre opposition à une politique qui met en péril le système scolaire et fragilise les personnels de l'éducation dans l'exercice de leur profession.

VOTER SPEG, c'est choisir pour vous représenter des femmes et des hommes militants, déterminés dans la défense des droits et des intérêts des Instituteurs et Professeurs des écoles de l'Académie de Guadeloupe.



**Votez et faites voter
pour les listes
SPEG**

Syndicat des Personnels de l'Éducation en Guadeloupe